

①

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARPENT

**Du mardi 7 avril 2015**

**Présents** : ALLAIN Jean-Marie, LOIRE Jacqueline, NICOL Monique, NICOL Hervé, LEBLANC Pascal, MONFOURNY Gérard, BOCQUET Gilbert, LAVIELLE Christian, URBAIN Valérie, LEGROS Bruno, FOURET Dominique, CYPRYSZAK Yvette, DELPLANCHE Alda, THOMAS Bénédicte, BEUGNIES Bernard, VERPLAETSE Patricia, BRUET Dominique, VANDEKERCKHOVE Jacques, JORIS Fabrice, VILLBAS Karine,

**Absente excusée ayant donné une procuration** : DESPRIET Laure

**Absents excusés** : LECAT Bernard, WANTY Christine

**Absent** : néant

Le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance du 27 janvier 2015 et désigne à l'unanimité Mme Alda DELPLANCHE comme secrétaire de séance.

Le Maire ensuite fait part au conseil municipal de ses actions prises depuis ce conseil municipal du 27 janvier 2015, dans le cadre de l'article L 2122-22 et plus particulièrement grâce à la délibération no 2014/10, à savoir :

- avoir vendu deux concessions au colombarium : concession 6 bis M pour une durée de 30 ans et concession 5 bis H pour une durée de 15 ans.

## **COMPTES 2014**

Christian Lavielle présente le bilan financier.

Les comptes de l'année font apparaître des dépenses nettes de fonctionnement de 1 504 714, 97 euros pour un montant de recettes de 1 756 629,16, permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 251 914,19 €, auquel vient s'ajouter l'excédent 2013 (73 878,62), soit un solde positif de 325 792, 81 €.

②

Dans la section investissement, les recettes nettes s'établissent à 290 138, 73 € pour un total de dépenses de 316 751, 71 €, soit un déficit d'investissement de 26 612, 98 €, déficit couvert par une partie de l'excédent d'investissement 2013 qui était de 239 593, 57 €, soit un solde positif de 212 960,59 €.

Le maire souligne que les dépenses de fonctionnement sont stables depuis plusieurs années, si situant à 557 € par habitant, soit moins que la moyenne nationale mais que les dépenses en charges de personnel restent encore au-dessus de la moyenne nationale et qu'il convient de maintenir l'effort de réduction dans ce domaine.

Les comptes du receveur étant concordant avec le compte administratif, l'un et l'autre sont votés à l'unanimité.

Le conseil vote également à l'unanimité les restes à réaliser 2014 et les affectations de réserves en ventilant pour 2015 : 200 000 € à la section investissement et 125 792, 81 € à la section de fonctionnement.

***Délibération votée à l'unanimité.***

## **BUDGET 2015**

Les membres présents votent le budget 2015 présenté par Christian Lavielle et qui fait apparaître, à taux d'imposition constant pour la commune (16, 51 pour la Taxe d'Habitation, 20,32 pour le foncier bâti et 63,62 pour le foncier non bâti), un équilibre dépenses-recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 1 757 792, 81 € et de la section d'investissement à hauteur de 922 642, 09 €.

Le maire, après avoir rappelé que nos trois taux étaient en-dessous de la moyenne départementale, précise que l'essentiel des dépenses d'investissement se portera sur les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux classés catégorie 5.

***Délibération votée à l'unanimité.***

Le conseil vote également le compte administratif du lotissement le Pré fleuri et le budget prévisionnel 2015 du lotissement dont l'état d'avancement est le suivant : trois permis de construire accordés, deux compromis de vente en cours (pour lesquels le conseil donne mandat au maire), trois parcelles restant à vendre.

3

***Délibérations votées à l'unanimité.***

### **TRAVAUX ACCESSIBILITE MAIRIE / SALLE DE SPECTACLE**

L'estimatif des travaux réalisé par l'économiste du cabinet Gilliard est nettement plus élevé que le premier estimatif émanant du diagnostic du cabinet Valéri.

Le montant des travaux actuellement estimé étant de 1 070 000 million d'euros hors taxes, il convient de prévoir, pour la mission de l'architecte, maintenue à 7 % du total, une dépense de 74 900 €.

Ce montant, au vu des résultats des appels d'offre, pourra être revu à la baisse.

***Délibération votée à l'unanimité.***

### **CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES**

Cette instance de concertation, facultative, peut être saisie chaque fois qu'un comportement d'un enfant entraîne des troubles à l'ordre public.

Présidée par le maire, Elle est composée de plusieurs représentants institutionnels et de plusieurs élus.

Le conseil désigne Mesdames Nicol, Julé, Verplaetse, Thomas et Messieurs Leblanc et Bocquet.

***Délibération votée à l'unanimité.***

### **GESTION DU PERSONNEL**

Le conseil donne son accord pour autoriser le maire à indemniser les heures complémentaires, et à payer des heures supplémentaires en cas de nécessité pour les agents à temps non complet, le conseil municipal vote encore à l'unanimité l'avancement d'un agent au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

***Délibérations votées à l'unanimité.***

## SUBVENTION

Le conseil accorde une subvention de 35 € pour le voyage d'un élève de Marpent scolarisé au collège Lavoisier de Ferrière-la-Grande.

*Délibération votée à l'unanimité.*

## BAIL DE LA POSTE

Le bail de la poste est renouvelé pour un loyer trimestriel de 600 euros.

*Délibération votée à l'unanimité.*

## TARIF REPAS DES ANCIENS

Le conseil vote les tarifs pour le repas des anciens.

*Délibération votée à l'unanimité.*

## MEDECINE PREVENTIVE

Le conseil donne son accord pour signer la nouvelle convention de médecine préventive avec le centre de Gestion du Nord.

*Délibération votée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

**La secrétaire de séance**

**Alda Delplanche**



**Le Maire**

**Jean-Marie Allain**

